

## **Notice of Proposed Procurement - NPP**

### **Request for Proposal (RFP) for Professional Services: Civil Engineering and Environmental Review**

Trade Agreements: Yes

Tendering Procedures: All interested suppliers may submit a bid

Attachment: Yes (GETS)

Competitive Procurement Strategy: Two Best overall Proposals

Comprehensive Land Claim Agreement: No

Nature of Requirement: Professional Services

Estimated Cost of proposed Contract, including the options, approximately \$600,000.00 CAD (applicable taxes excluded)

National Energy Board File No: RFP-13-0026

SOLICITATION DOCUMENTS ARE ONLY AVAILABLE THROUGH GETS.

The information contained in this notice is a brief description of the requirement and is for information purposes only. Bidders must refer to the complete Request for Proposal (RFP) document for a full description of the requirements and the full bid instructions.

#### **Background:**

The National Energy Board (NEB or the Board) is an independent federal regulatory tribunal established by an Act of Parliament in 1959. It reports to Parliament through the Minister of Natural Resources Canada. The Board has all the powers vested in a superior court of record with regard to attendance at hearings, the swearing in and examination of witnesses, the production and inspection of documents and the enforcement of its orders. The Board's decisions and recommendations to the Cabinet are issued as public documents.

The Board's regulatory powers under the *National Energy Board Act* include granting or withholding of authorizations or recommendations to the Governor in Council for the:

- Export of oil, natural gas and electricity;
- Import of natural gas;
- Construction and operation of interprovincial and international pipelines, international power lines and designated interprovincial power lines; and
- Setting of tolls and tariffs for oil and gas pipelines.

The NEB also has responsibilities under the *Canada Oil and Gas Operations Act*, the *Canadian Environmental Assessment Act 2012*, and certain provisions of the *Canadian Petroleum Act*. The role of the NEB is to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. In doing so, the NEB promotes safety, security, environmental protection, economic efficiency and respecting the rights of those affected by the Board's decisions.

In carrying out its role as an energy regulator, the NEB conducts public hearings in accordance with the rules of natural justice, inspects regulated facilities, audits the management systems of regulated companies and writes regulations to protect the Canadian public interest. The NEB is headed by a Chairman who has both a quasi-judicial role as a member of the Board and an executive role as the deputy head of a federal organization. The regulatory functions of the Board are conducted by the Members with support from staff of the Regulatory Group which is divided into three business units: Applications, Operations, and Strategy and Analysis.

**Description:**

The National Energy Board requires temporary professional services to support the work conducted by its Applications and Operations Business Units during peak work-load situations over the 2013-2014, 2014-2015 and 2015-2016 fiscal years.

Work required under this contract will involve the provision of highly qualified, experienced technical staff to conduct core regulatory functions. Contracted work under this standing offer of services may include:

- Review of various aspects of applications to construct, operate or modify hydrocarbon or commodity pipelines, power lines, hydrocarbon storage facilities, hydrocarbon loading facilities (marine or land based), pipeline support structures or temporary bridges;
- Technical writing;
- Project Management of pipeline construction compliance reviews;
- Review of post construction monitoring reports for pipelines or power lines;
- Review of hydrocarbon remediation plans and monitoring reports; and
- Review of marine or land based spill prevention and response plans

**Period of the Contract:**

The term of the contract will be from the effective date of the contract to March 31, 2016. In addition, the bidder will grant to the National Energy Board one (1) irrevocable option to extend the original term of the contract. The option is for a six (6) months period under the same terms and conditions and at the rates specified in the contract.

**Evaluation Methodology:**

Bids will be evaluated in progressive stages:

- Phase 1: Mandatory Technical Requirements;
- Phase 2: Rated Technical Requirements;
- Phase 3: Determination of four (4) Highest Technical Bidders
- Phase 4: Financial Evaluation; and
- Phase 5: Determination of two (2) Highest Ranked Bidders

Proposals which fail to achieve the requirements specified in the RFP for Phases 1, 2, 3 or 4 will be deemed non-responsive and given no further consideration. The two contractors having the most points after the Financial Evaluation will be awarded a standing offer. Contractors will be notified of their standing. Both contractors under this agreement will be notified when there is a call-up for services and asked to declare any conflict of interest in the project. The contractor with the highest technical score in the technical proposal evaluation in the required area and no conflict of interest on the project will have first right of refusal within five (5) days of the call-up and may submit a quote for the work. If both contractors have the same technical score then the financial score will be considered.

**International Trade Agreements:**

This procurement falls under the provisions of:

The North America Free Trade Agreement (NAFTA), the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA), the Canada-Peru Free Trade Agreement (CPFTA), and the Canada-Colombia Free Trade Agreement

(CCOFTA), and the Agreement on Internal Trade (AIT), and the World Trade Organization - Agreement on Government Procurement (WTO-AGP).

**Comprehensive Land Claim Agreements:**

This procurement is not subject to any Comprehensive Land Claim Agreements.

**Submission of Bids:**

It is requested that bids be provided directly to the Contracting Authority. Bids must be delivered to the following address, sealed, on or before **September 3, 2013, 2013**, 2:00 p.m. (Calgary time).

Mailing Address:

National Energy Board  
Supply Management  
444 Seventh Avenue SW.  
Calgary, Alberta T2P 0X8

Attn: Papa Thierno Ndiaye, Management Services

National Energy Board File No: RFP-13-0026

For sending packages by courier or for dropping off, please note that the Business Centre hours are Mondays to Fridays from 8:00 a.m. to 4:30 p.m. (local time).

Bids received after the stipulated closing date and time will not be accepted and will be returned unopened to the bidder. If a late bid must be opened to determine the name and/or address of the bidder or the nature of the enclosure, a covering letter will be sent to explain the necessity of opening the bid.

Faxed or bids sent via electronic mail will not be accepted.

All enquiries and other communication with the National Energy Board officials are to be directed ONLY to the Contracting Authority. The Contracting Authority will be the bidder's primary contact. All requests for information must be directed to this contact. Bidders who contact anyone other than the Contracting Authority may be disqualified. All enquiries must be submitted in writing to [papathierno.ndiaye@neb-one.gc.ca](mailto:papathierno.ndiaye@neb-one.gc.ca) no later than five (5) calendar days before the RFP closing date. Enquiries received after that time may not be answered.

Documents may be submitted in either official language of Canada.

The National Energy Board retains the right to negotiate with suppliers on any procurement.

Further information about the National Energy Board may be obtained at [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca).

---

### **Avis de projet de marché (APM)**

#### **Demande de proposition pour Services professionnels: génie civil et étude environnementale**

Accords commerciaux : Oui

Procédures de demande de soumissions : Tous les fournisseurs intéressés peuvent présenter une soumission

Pièce jointe : Oui (SEAOG)

Stratégie d'approvisionnement concurrentielle : Deux meilleures propositions globales

Entente sur les revendications territoriales globales : Non

Nature des besoins : Services professionnels

Le coût estimé des contrats proposés, incluant les options, est d'approximativement 600 000.00\$ CAD (taxes applicables en sus)

No de dossier Office national de l'énergie: RFP-13-0026

**L'INVITATION À SOUMISSIONNER N'EST ACCESSIBLE QUE PAR LE SYSTÈME SEAOG.**

L'information contenue dans la présente décrit brièvement les besoins de l'organisme et n'est fournie qu'à titre indicatif. Les soumissionnaires doivent consulter l'ensemble de la demande de proposition (DP) pour obtenir une description complète des exigences et toutes les instructions relatives aux soumissions.

#### **Contexte :**

L'Office national de l'énergie est un tribunal de réglementation fédéral indépendant créé en 1959 par une loi du Parlement. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles du Canada. L'Office possède toutes les attributions d'une cour supérieure d'archives en ce qui a trait à la comparution aux audiences, à la prestation de serment et à l'interrogation des témoins, à la production et à l'examen de documents et à l'exécution de ses ordonnances. Les décisions et les recommandations de l'Office au Cabinet sont diffusées à titre de documents publics.

Les pouvoirs de réglementation conférés à l'Office en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* portent notamment sur l'approbation ou le rejet de demandes et la formulation de recommandations au gouverneur en conseil relativement à :

- l'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité;
- l'importation de gaz naturel;
- la construction et l'exploitation de pipelines internationaux et interprovinciaux, de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- l'établissement de droits et tarifs d'oléoducs et de gazoducs.

L'Office exerce en outre des attributions en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, ainsi que de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. La raison d'être de l'Office est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Ce faisant, l'Office favorise la sûreté, la sécurité, la protection de l'environnement, l'efficacité économique et le respect des droits des personnes susceptibles d'être touchées par ses décisions.

Dans son rôle d'organisme de réglementation du secteur énergétique, l'Office tient des audiences publiques en conformité avec les règles de la justice naturelle, procède à l'inspection des installations assujetties à sa réglementation, effectue des vérifications des systèmes de gestion des sociétés réglementées et rédige des règlements afin de protéger l'intérêt public canadien. Il est dirigé par un président qui exerce à la fois un mandat quasi judiciaire en qualité de membre de l'Office et un mandat de direction à titre d'administrateur général d'un organisme fédéral. Les fonctions de réglementation sont exercées par les membres, avec l'aide du personnel du groupe de la Réglementation, qui se divise en trois secteurs : demandes, opérations et stratégie et analyse.

**Description:**

L'Office national de l'énergie veut s'adjoindre des services professionnels à titre temporaire afin d'appuyer le travail de ses secteurs des demandes et des opérations pendant les périodes de pointe des années financières 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Le contrat vise à retenir les services techniques d'entrepreneurs expérimentés qui sont hautement qualifiés pour exercer des fonctions de réglementation de base. Les fonctions imparties à contrat aux termes de la présente offre permanente peuvent comprendre :

- l'étude de divers aspects de demandes concernant la construction, l'exploitation ou la modification de pipelines de transport d'hydrocarbures ou d'autres produits de base, de lignes de transport d'électricité, d'installations de stockage d'hydrocarbures, d'installations de chargement d'hydrocarbures (maritimes ou terrestres), de structures de soutien des pipelines ou de ponts provisoires;
- la rédaction technique;
- la gestion de projets d'évaluation de la conformité des travaux de construction d'un pipeline;
- l'analyse de rapports de surveillance des pipelines et des lignes de transport d'électricité post-construction;
- l'examen de plans de remise en état et de rapports de surveillance;
- l'étude de plans de prévention et d'intervention en cas de déversement en mer ou sur terre.

**Période du contrat :**

Le contrat commencera à compter de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 31 mars 2016. De plus, le soumissionnaire offrira à l'Office national de l'énergie une (1) option irrévocable visant à prolonger la durée initiale du contrat. L'option vise une prolongation de six (6) mois selon les mêmes conditions, et selon les taux précisés dans le contrat.

**Méthode de sélection :**

L'évaluation des soumissions se fera par étapes progressives :

- Étape 1 – Évaluation des exigences techniques obligatoires;
- Étape 2 – Évaluation des exigences techniques cotées;
- Étape 3 – Détermination des propositions techniques classées aux quatre (4) premiers rangs;
- Étape 4 – Évaluation financière; et
- Étape 5 – Détermination des soumissionnaires classés aux deux (2) premiers rangs.

Les propositions non conformes aux exigences de la DDP aux Étapes 1, 2, 3 ou 4 seront éliminées du processus. Une offre permanente sera faite aux deux soumissionnaires dont la proposition aura obtenu le plus de points après l'évaluation financière. Les entrepreneurs seront avisés de leur classement/résultat.

Au moment de passer une commande, les deux entrepreneurs seront invités à divulguer tout conflit d'intérêt à l'égard du projet. L'entrepreneur qui aura obtenu le total le plus élevé après l'évaluation de sa proposition technique et qui ne présentera pas de conflit d'intérêt à l'égard du projet pourra exercer son droit de premier refus dans les cinq (5) jours suivant la commande et présenter une soumission. Dans l'éventualité où les deux entrepreneurs obtiendraient le même total après l'évaluation technique, le pointage obtenu à l'évaluation financière servirait de facteur déterminant

**Accords du commerce internationaux :**

Ce processus de demande de proposition est assujéti à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), des Accords de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC), le Canada et le Pérou (ALÉCP), et le Canada-Columbie (ALÉCCO), à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), et à l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

**Ententes sur la revendication territoriale globale :**

Ce processus de demande de proposition n'est pas assujéti aux dispositions des ententes sur la revendication territoriale globale.

**Présentation des soumissions :**

Les soumissions doivent être fournies directement à l'autorité contractante. Elles peuvent être envoyées à l'adresse suivante, sous pli scellé, au plus tard le 3 Septembre 2013 à 14 h (heure de Calgary).

Adresse postale :

Office national de l'énergie  
Gestion de l'approvisionnement  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8

À l'attention de : Papa Thierno Ndiaye, Services de gestion  
No de dossier: RFP-13-10026

À noter que pour envoyer une soumission par messagerie ou la livrer en personne, le Centre d'affaire est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 (heure locale).

Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture stipulées ne seront pas acceptées, et l'enveloppe sera retournée au soumissionnaire non décachetée. Si l'on doit ouvrir une enveloppe renfermant une soumission déposée en retard pour connaître le nom et (ou) l'adresse de le soumissionnaire ou la nature des documents, une lettre d'accompagnement sera envoyée à l'expéditeur pour lui en expliquer les raisons.

Les soumissions transmises par télécopieur ou courrier électronique ne seront pas acceptées.

Toutes les demandes et autres communications avec les représentants de l'Office national de l'énergie doivent être adressées UNIQUEMENT au l'autorité contractante. L'autorité contractante sera le contact principal du soumissionnaire, et toutes les demandes de renseignements doivent lui être adressées. Les soumissionnaires qui communiquent avec toute autre personne que le responsable de la demande de proposition pourraient être disqualifiés. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à [papathierno.ndiaye@neb-one.gc.ca](mailto:papathierno.ndiaye@neb-one.gc.ca) au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des propositions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'il n'y soit pas répondu.

Les documents peuvent être présentés dans l'une au l'autre langue officielle du Canada.

Élections Canada se réserve le droit de négocier les dispositions de tout marché avec les fournisseurs.

Des informations supplémentaires concernant l'Office national de l'énergie sont accessibles à :  
[www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca).